



UFC ARTOIS DES LITIGES DE CONSOMMATION POUR L'ANNEE 2022

En 2022, les **10 Associations de l'UFC–Que Choisir des Hauts de France** ont traité dans leurs permanences ou à distance 7850 litiges de consommation contre 7161 en 2021 soit une hausse de 9,60% retrouvant ainsi une activité moins perturbée par le COVID.

Pour l'Artois, en 2022, c'est le logement, les litiges automobiles et les banques qui tiennent le haut du pavé en matière du nombre de litiges.

En traitant 28% des litiges de la région des Hauts de France, notre association apporte aux consommateurs conseils, informations et soutien lors des nombreuses permanences, à distance ou en présentiel,

Si, pour le consommateur, son problème est unique, pour l'UFC- Que Choisir, les litiges sont une source permanente d'informations. Leur analyse permet de mettre en évidence les secteurs d'activité, les produits ou les services à améliorer et de lier étroitement traitements individuel et collectif, par l'action en justice.

Secteurs de consommation	Région HDF	UFC Artois	% Artois/HDF
Services et Equipement de la maison	3017	729	24
Banques et Organismes de crédit	880	257	29
Logement, Copropriété	784	425	54
Les Opérateurs de Télécommunication	697	135	19
Les Assurances	686	144	20
Energies, Eau, Assainissement	676	154	22
Automobile, Moto, Caravane	463	164	35
Total	7203	2008	28